

Image not found or type unknown



Prise d'empreinte et adn suite à une plainte

Par **manum62**, le **26/03/2013 à 18:25**

bonjour

pouvez vous me dire si j ai le droit de refuser une prise d empreinte et adn et photo a la suite d un dépôt de plainte pour coup et blessures , sachant que je n est jamais commis cette acte cordialement

Par **amajuris**, le **26/03/2013 à 19:04**

bjr,

si la police vous demande vos empreintes et un prélèvement adn c'est qu'elle veut confirmer votre innocence.

cdt